Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260415-28_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 AVRIL 2026

Délibération n° 28/2026

Objet : Nombre et dénomination des commissions municipales

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le quinze avril, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de M. Éric JEAN, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le huit avril deux mille vingt-six.

Présents : M. JEAN Éric ; Mme CORFDIR Claudine ; M. SIMON Fabien ; Mme PICARDA Anne-Marie ; M. BARBEREAU Thierry ; Mme WALLET Sigrid ; M. DERENNE David ; Mme ; M. BLANES Frédéric ; Mme BOUTTIER Martine ; M. BRETEAU Alain ; Mme BOTTARELLI Laëtitia ; M. DERRIEN Thomas ; Mme CLAVIER Carole ; M. CLAVIER Jean-Claude ; M. BERNARD Gilles ; Mme MONFORT Marie-Christine ; Mme LE JORT Marion.

Représentés : M. LE CRAS Yann (pouvoir à Mme LE JORT Marion)
Mme RAMATCHANDIRIN Emmanuelle (pouvoir à M. BARBEREAU Thierry)

Mme CORFDIR Claudine a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L 2121-22 du CGCT le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Il rappelle également que les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux et qu'il appartient au Conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

M. le Maire propose de créer les 4 commissions municipales suivantes dont le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission est variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, chaque membre pouvant faire partie d'une à quatre commissions.

1 - Administration générale et finances – 5 membres

2 - Aménagement, travaux et urbanisme – 4 membres

3 - Animation du territoire (associations, culture, jeunesse) – 8 membres

4 - Qualité de vie (communication, attractivité, santé) – 9 membres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des suffrages exprimés — 15 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions, de créer les 4 commissions municipales précitées et de valider le nombre de conseillers à y siéger.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260415-28_2026-DE

Pour copie conforme,

Le Maire
Eric JEAN

MAIRIE DE LANGONNET
(Morbihan)